



CONSTAT AMIABLE A SEC !



L'ouverture à la concurrence, à l'échéance de 2010, perturbe plus d'un agent GPSR. À l'heure actuelle, il n'y a pas d'information claire quand à notre avenir dans l'entreprise, en tant que service de sécurité interne.

La formation continue des agents GPSR est en constante diminution !

Nous avons souvent affaire dans le cadre de nos interventions, à des individus jeunes, motivés et entraînés, souvent près à en découdre avec nos agents, qui pour eux comme pour certains voyageurs ne sont plus guère plus que de simples vigile au sens péjoratif du terme.

La volonté de la direction serait-elle de nous mettre au même niveau technique et physique que d'autre service de sécurité privés où les agents font office de plante verte ???

Nous avons, il y a quelques années, une heure d'activité physique et technique avant le départ sur le terrain, chose indispensable à la conservation des acquis qu'exige notre métier.

Actuellement nous avons 13 jours annuels de formation, 5 jours "obligatoires" ou différents modules nous sont dispensés : juridique, gestion du stress, technique de tir, activités techniques et professionnelles, etc.... Plus 8 jours au choix de formations non obligatoires.

En 2007 une alarme sociale portait sur le fait que ces 8 jours de formation prévue pour l'année 2006 n'avaient pas été dispensés à l'ensemble des agents désirant y participer.

En 2007, les 8 journées de formation seront elles enfin dispensées à tous les agents volontaires ?

L'objectif déclaré de la direction, la Rentabilité !

Dans notre service ce changement à depuis longtemps commencé ► Suppression de l'heure journalière d'activité technique et physique ► Reformatage des équipes de 4 agents à 3 agents. Et tout cela au détriment des conditions de travail des agents, qui eux sont sur le terrain, bien obligés de faire avec les moyens du bord.

Lors d'interventions sur des individus en nombre supérieur à deux, le binôme (deux agents pour un interpellé), tel qu'il nous a été enseigné en formation initiale, n'existe plus.

Comment faire une interpellation dite Carrée, lorsque des individus se rebellent, lorsque leur nombre est supérieur au nôtre, lorsqu'il n'y a pas de couverture radio (problème récurrent depuis des années), et surtout lorsque des quidams qui n'ont souvent rien vu se retournent contre nous ?

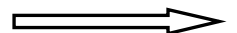
Le " retrait " dans un local RATP peut être une solution mais, hélas, sur les différents réseaux, et même parfois sur les différentes lignes de Métro, RER ou Bus il n'y a aucune uniformité au niveau des serrures. Les équipes, avant de partir sur le terrain, peuvent prendre un trousseau de clé " digne du fameux passe partout de fort boyard " et même avec cet amas de clés, il est souvent impossible d'ouvrir le local.

L'autre mesure de la direction, pour nous rentabiliser, les PV !

Nous imposer un quota de PV par agents (sans la prime afférente), même si cet objectif de PV par agent n'est pas insurmontable, est regrettable pour un agent en charge de la sécurité des agents, des voyageurs et des installations de la RATP. ***Nous faisons de la sécurité et pas du contrôle, à chacun son métier !***

Entendre lors des EAP (Entretiens d'Appréciation et de Progrès), que le premier critère d'appréciation est le nombre de PV qu'a fait l'agent dans l'année est lamentable, pire encore, on va jusqu'à pénaliser l'agent qui n'a pas été présent toute l'année à cause d'un accident de travail.

Pour ceux qui ne le sauraient toujours pas, **les agents du GPSR ne sont pas planqués dans les bureaux**, mais en contact direct avec des agresseurs, voleurs, vandales de tous poils, il est donc vrai qu'un accident de travail au contact de ces individus arrive plus souvent qu'avec celui d'un stylo.



La direction espère modifier les comportements de certains usagers du Bus !

La fameuse Bus attitude où tous les agents, du plus petit au plus grand, sont censés participer. Le GPSR est présent en Banlieue et sur Paris pour cette mission, il a encore fallu s'adapter, sans formation !

Les agents du GPSR se retrouvent à deux dans les bus, le troisième agent est lui seul dans un véhicule, il doit récupérer ses collègues soit à un point décidé à l'avance, soit à vu. En cas de problème dans le bus, lorsque des renforts sont nécessaires, à défaut du bon fonctionnement des postes radio **il n'y a que les téléphones portables personnels des agents** pour palier à cette constante.

Le conducteur du véhicule « suiveur » doit, lui aussi s'adapter. Lors de nouvelle mission **BUS ATTITUDE**, où le secteur lui est inconnu, il n'a que deux solutions : Soit coller au bus pour éviter de se perdre, non pas que le machiniste roule vite mais lorsque l'avant d'un bus passe au feu vert, l'arrière peut passer au rouge. Donc il passe au risque de perdre des points sur son permis. Soit il s'arrête et perd le bus, avec le risque de devoir rouler au-delà de la limite autorisée pour rattraper ses collègues. Encore un risque de points en moins.

Lorsqu'un appel radio est émis par le PC, ou les collègues qui se trouvent dans le bus, le collègue seul dans le véhicule se retrouve encore devant un choix. Soit il répond à l'appel tout en roulant, soit il respecte le code de la route et s'arrête pour répondre à l'appel.....Choix cornélien non ???

Au final, les agents sont encore obligés de s'adapter, au détriment des points sur leur permis ou de la sécurité des collègues et voyageurs !

En banlieue, là où les services se terminent après 2h30, il n'y a pas assez de GPSR !

Pourtant il y a une demande constante de notre présence pour les fins de service de ces lignes de bus. Différentes alarmes sociales Bus (dépôt de St Denis) à ce sujet n'ont reçu que des constats négatifs. Les agents de grande nuit sont les seuls actuellement pour accompagner les machinistes de ces lignes de bus. Hélas, leurs effectifs sont en constante diminution, ils ne pourront pas toujours être sur les Noctiliens, sur les alarmes avec bruit, sans de nouveaux agents GPSR pour renforcer leur effectif.

Déqualification !

Les agents qui suivent une formation qualifiante « Pilote de sécurité », se retrouvent sur un emploi de développement qui leur permet d'aller à la maîtrise. Ce grade de pilote est en passe d'être effacé par les ARP « Agents de Remplacement pilote ». **L'ARP n'est ni plus ni moins qu'une sous-qualification pilote !** La direction, sous couvert d'une mini formation pour le futur ARP, veut faire disparaître le grade de PILOTE ainsi que l'accès à la maîtrise.

Que compte faire la direction pour que les agents du GPSR retrouvent confiance ?

À leur actuelle, lorsqu'un agent du GPSR apparaît pour x raison sur Le fichier **POLICE STIC** (service de traitement des infractions constatées) notre chère direction, ainsi que le service juridique, dit qu'ils ne peuvent rien faire pour lui, que cet à lui, simple agent de se débrouiller seul avec la préfecture, le parquet....etc.

La seule chose faite par la direction est de faire disparaître de nos fichiers informatiques le matricule de l'agent « fautif », même si sur ce fameux fichier l'agent n'apparaît que pour des faits amnistiés, voire absurdes comme Interpellateur et non agresseur. La RATP somme alors l'agent de régler ses problèmes au plus vite, sinon la sanction ultime la révocation peut intervenir.

Aucune passerelle sans perte de salaire !

Lorsqu'un agent du GPSR se retrouve sans port d'arme, il ne peut plus rester dans le service, aucune passerelle vers d'autre département n'est prévue. Dernièrement un collègue PILOTE, donc sur un métier de développement « accès à la maîtrise » a eu un refus de port d'arme, notre DRH lui a dit que s'il voulait partir sur le département BUS, il devrait perdre son grade de pilote et donc un futur lien vers la Maîtrise.

Pour les agents en préretraite, ou ne se sentant physiquement ou moralement plus aptes à remplir leur mission, aucun poste hors terrain ne leur est proposé avant de partir à la retraite.

Ils sont pressés jusqu'au bout pour satisfaire à la rentabilité !

Cotisations : 60€/an

SYNDICAT SUD/RATP
4, rue Henri Barbusse 94110 ARCUEIL

Solidaires
Union syndicale